

3^{ème} Partie

LES GRANDES ACTIONS FORESTIERES

Présentation de la 3^{ème} partie

1 – Contenu

Après avoir traité des grands paradigmes imprégnant les politiques forestières tropicales et esquissé à la fin de la 1^{ère} partie les prémices des Services forestiers coloniaux, la 2^{ème} partie a été consacrée à l'examen de l'organisation, des moyens humains, financiers et matériels de ces Services pour les territoires de l'Indochine, de Madagascar, de l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.), de l'Afrique Equatoriale Française (A.E.F.), du Cameroun et du Togo sous mandat puis sous tutelle.

Tout au long de ces quelques décennies d'existence des Services forestiers de ces colonies (de 80 ans environ pour la Cochinchine à une dizaine d'années pour le Tchad par exemple), les orientations générales et les opérations, ce que les Forestiers ont contribué à définir et ce qu'ils ont tenté de réaliser sont intimement mêlés. Dans un cadre général assez universel : « gérer le patrimoine forestier au profit de la génération présente en veillant à le transmettre si possible enrichi aux générations futures », les Forestiers, en particulier les officiers des Eaux et Forêts ont élaboré et fait évoluer un ensemble de doctrines adaptées à la diversité des situations rencontrées. Ce sont ces vues techniques et leurs applications, ce qui a le plus mobilisé pendant longtemps leurs efforts, qui sont présentées dans cette 3^{ème} partie, réservant pour la partie suivante IV « Au-delà des arbres et des forêts » des actions, relevant aussi classiquement des Eaux et Forêts, mais plus spécialisées.

Après deux chapitres assez généraux dans lesquels la participation des Forestiers est très importante, rappelant à la fois la constitution « d'outils » de leur action et leurs emplois et un troisième sur le thème général sur la protection des forêts, suivi d'un aperçu sur la constitution d'un domaine ... sont traités, de façon séparée assez arbitrairement d'une part, ce qui concerne les savanes et le Sahel (reboisement en particulier). Suivent trois chapitres un peu plus courts pour terminer cette 3^{ème} partie par des réflexions sur les politiques forestières et leur application.

Le plan de cette 3^{ème} partie est donc le suivant :

- Ch. 1 Contribution des Forestiers à la connaissance des forêts
- Ch. 2 Réglementations et procédures
- Ch. 3 Protection des forêts
- Ch. 4 Constitution d'un domaine permanent
- Ch. 5 En forêts denses
- Ch. 6 Dans les savanes et le Sahel
- Ch. 7 Aménagements
- Ch. 8 Recherches
- Ch. 9 Education du public
- Ch. 10 Retour sur les politiques forestières

2 – Un devoir de mémoire

Ayant fait le tableau des conditions de travail, il convient dans cette 3^{ème} partie d'exposer les idées et les actions qui en résultent, en essayant de ne pas trop s'attarder sur les détails techniques pouvant ennuyer le lecteur non spécialisé et en gardant un certain esprit critique. Les situations, les idées et les actions sont présentées dans le contexte de l'époque, qui a bien sûr évolué au cours de la période considérée et donc en respectant le complexe éthique colonial, afin d'éviter les jugements anachroniques. Il n'est pas certain que, traitant à la fois de conceptions parfois un peu théoriques, de projets, de réalisations avec leurs échecs et leurs réussites, j'y sois toujours parvenu... Il faut se rappeler que l'histoire des Services forestiers coloniaux français n'est en réalité que l'histoire de

quelques hommes envoyés en terrain quasi-inconnu pour d'abord en prendre la mesure et y organiser l'action.

Les problèmes sont nombreux, multiples, mal hiérarchisés et souvent il y a une confusion entre les objectifs et les moyens. Ainsi, avant même l'organisation de la recherche, les Forestiers ont le besoin de connaître les essences, leur répartition, leurs exigences pour intervenir en vue de quels objectifs : préserver, enrichir, de relier de façon sûre identique botanique de l'arbre et qualités de sous-bois pour aider et contrôler les exploitations forestières, etc.. Toutes les idées et leurs explications sont rapportées en conformité avec l'éthique coloniale évoluant plus ou moins rapidement : au bénéfice de la colonie et de son avenir comme au service de la métropole, avec une large part d'initiative et une liberté d'action dans une stricte honnêteté, cependant dans le respect du cadre administratif, tout en essayant parfois d'ébranler les barrières stérilisantes, avec, même s'il n'y a pas partage des sentiments avec les populations locales, un respect des hommes de toutes conditions. L'exposé des projets et des réalisations est suffisamment long et détaillé, pour éviter d'entrer dans l'écégèse des discours, sachant ce qui sépare la vérité de la réalité.

3 – Les fonctions assignées aux Services Forestiers

La Direction de l'Agriculture, des Forêts et du Commerce du Gouvernement général de l'Indochine, que G. Capus dirige, publie en 1907 son programme général d'action, et R. Ducamp, chef du Service forestier y définit comme suit les objectifs de son service « 1° - Conserver le domaine boisé minimum nécessaire au point de vue climatologique et climatique, 2° - Constituer un domaine réservé suffisant pour assurer la production de bois de toutes catégories nécessaires aux besoins du commerce local et de l'exportation ». Au fur et à mesure de leur création, les buts généraux des Services forestiers sont confirmés comme étant de façon assez globale la gestion des forêts des colonies avec un accent plus ou moins grand mis sur la protection générale ou sur la mise en valeur. C'est ainsi que A. Martineau peut dire « Depuis que les premiers officiers forestiers sont arrivés à la Côte d'Ivoire en 1924, le Service forestier s'est occupé, autant qu'il a pu, du grave problème de la protection de la forêt [1, p. 247]. Un panorama de l'activité des Services forestiers de l'Indochine de 1940 à 1942 souligne « les buts actuellement poursuivis pour que la mise en valeur des forêts par l'Administration des Eaux et Forêts rende le maximum de services à l'économie actuelle de l'Indochine » [2, p. 194]. Il faut tenir compte de la situation de cette dernière en 1943 et de la différence d'âge des deux services évoqués.

Le décret du 4 juillet 1935 concernant l'A.O.F. précise que « Les Services forestiers sont chargés :

- de la constitution du domaine forestier ou domaine intangible,
- de la mise en exploitation des peuplements forestiers et du contrôle des exploitations,
- des travaux de reboisement et de défense des sols par la protection des forêts,
- de la protection des réserves naturelles,
- des recherches forestières, avec création et entretiens des arboretums » [3, p. 128].

Ce texte ajoute en note de bas de page 128, que les Services des Eaux et Forêts et Chasses sont, comme leur nom l'indique, également chargés de l'application des règlements en matière de chasse et de pêche fluviale et lacustre. Cette rédaction simplifie l'énumération présentée dans l'Annuaire statistique de l'Union Française 1939-1949 qui dit « Le Service des Eaux et Forêts est chargé :

- de la constitution, de la délimitation, de la conservation et de la gestion du domaine forestier de l'Etat, des territoires et des diverses collectivités publiques ou privées,
- de la détermination des périmètres de reboisement ou de restauration végétale et des travaux à y effectuer,
- de la protection et de la restauration des sols,
- de la protection et du contrôle de l'exploitation des produits forestiers des diverses formations végétales du domaine forestier de l'Etat, des territoires et des diverses collectivités publiques ou privées,
- du classement et de la surveillance des chasses et de la pêche fluviale ou lacustre,
- de la pisciculture,
- de la régularisation du régime des eaux autres que celles des rivières canalisées ou navigables » [4, p. 328].

Les objectifs généraux et les attributions sont souvent présentés en mélange. C'est ainsi que le texte de 1943 déjà évoqué ci-dessus pour l'Indochine dit « Les attributions normales (du Service des Eaux et

Forêts aux colonies) telles qu'elles sont fixées concrètement par les décrets du 7 avril 1927, 27 juin 1934, et 7 avril 1938, du 2 janvier 1931 et des 7 août 1939 et 10 septembre 1942, organisant le service général des Eaux et Forêts aux Colonies sont les suivantes :

1° l'exercice des actions publiques et civiles et du droit de transaction en réparation de tous délits forestiers et assimilés (délits de chasse et de pêche fluviale et lacustre) ;

2° l'administration générale du domaine forestier tel qu'il est défini par le régime forestier en vigueur ou à venir ;

3° la protection, la conservation et la reconstitution des sols et des flores et faunes sauvages autochtones, et en particulier la lutte contre les érosions des eaux et du vent, ainsi que contre les incendies de forêt et de savane, les raves et les feux de prairie, et, par suite, l'administration des territoires en groupes de territoires placés en réserve à ces fins ;

4° la police et l'exploitation de la chasse ;

5° la protection, conservation et l'utilisation des eaux fluviales et lacustres, autres que celles des rivières canalisées ou navigables et flottables (sous-entendu flottables aux radeaux et trains de bois, par opposition aux cours d'eau flottables à bûches perdues) ;

6° la police et l'exploitation de la pêche fluviale et lacustre ;

7° la détermination des terres à vocation forestière qu'il y a intérêt à fermer à toute colonisation et à ne pas concéder, temporairement ou définitivement, à quelque titre que ce soit, ainsi que celles des terres dont la transformation en cultures indigènes extensives n'est pas désirable ;

8° de donner obligatoirement son avis technique lors de toute proposition d'actes de dispositions, temporaire ou définitive, d'une partie quelconque du domaine public ou privé d'une personne morale de droit administratif quelconque (...)

9° de donner obligatoirement son avis technique lors de toute proposition de transformations importantes, par les Services publics, autres que le Service des Eaux et Forêts, ou par les particuliers, des caractères des sols et des flores et faunes sauvages autochtones ou du régime des eaux (...) » [2, p. 194-195]. On voit l'adaptation aux conditions indochinoises des bases générales. En Côte d'Ivoire en 1953, devant l'Assemblée territoriale, les attributions sont évoquées « L'administration des Eaux et Forêts d'outre-mer a pour attributions principales la gestion du domaine forestier de l'Etat et de toutes les collectivités soit publiques, soit coutu... locales et le contrôle du domaine de particuliers (...). L'avis de l'administration des Eaux et Forêts est obligatoire à l'appui de toute proposition définitive ou temporaire de concession d'une partie du domaine forestier public ou privé et notamment en matière de concession rurale. Le Service des Eaux et Forêts établit les cahiers des charges des permis temporaires d'exploitation, propose les parties du domaine forestier de l'Etat ou des collectivités publiques qui, pour des raisons d'aménagement ou de conservation doivent être temporairement soustraites à l'exploitation ». Le champ total des fonctions et des attributions n'est certes pas ..., mais on peut noter que, comme dans le texte de l'Indochine, le Service Forestier est chargé d'un certain contrôle sur l'utilisation des terres, avis technique préalable obligatoire à une concession, rôle délicat, mais semble-t-il souvent effacé pour des considérations économiques et/ou politiques.

Il est intéressant de comparer ces définitions des Colonies françaises aux objectifs fixés en 1948 au Forest Department de l'Ouganda : «

- a) réservation d'un domaine adéquat à des fins de protection et de production,
- b) gestion de ce domaine pour obtenir le meilleur revenu, compte tenu de l'objectif ci-dessus ;
- c) acquisition par la population de l'Ouganda d'une réelle compréhension de la valeur des forêts ;
- d) encouragement à une saine foresterie par les autorités locales et l'entreprise privée ;
- e) éducation d'Africains sélectionnés en technique forestière » [5, p. 7].

Les deux forestiers britanniques, auteurs de ce texte, signalent que l'objectif n'est pas atteint en 1965, mais on peut soupçonner que les objectifs c et d, moins mesurables, sont loin à cette date d'être satisfaits ; cependant on peut noter que le Service forestier d'une part concentre ses efforts sur un domaine de superficie plus réduite et, d'autre part à pour objectifs de préparer activement les autorités locales et les populations à leurs responsabilités en matière de forêts.

Un dogme solide imprègne les Forestiers issus de Nancy ou des Barres, l'impératif catégorique de transmettre aux générations futures un patrimoine conservé et enrichi. On a vu combien R. Ducamp insiste avant 1913 en Indochine sur le rôle du chef de division, comme gérant d'un domaine dont il doit tirer le meilleur parti sans entamer le capital ; ce leit-motiv de la profession, le rendement soutenu

(devenu aujourd'hui le « développement durable ») est maintes fois repris et explicité. En 1938, H. Guibier écrit « Les enrichissements dans les réserves permettent d'assurer le bien-être de la génération actuelle tout en veillant à laisser à la génération future un patrimoine augmenté » [6, p. 35]. Dans son discours de clôture de la 1^{ère} Conférence forestière interafricaine à Abidjan en 1951, H. Cornut-Gentile Haut-Commissaire de la République en A.O.F., déclare « Sur le plan technique, il n'y a pas à mon sens des problèmes britanniques, belges, portugais ou français : il y a des problèmes africains (...). Votre mission consiste donc à maintenir et à développer la forêt, source de richesse et de vie ». La notion de patrimoine est floue et évolutive ; devant la nécessité de nourrir une population croissante, devant l'intérêt de créer des infrastructures routières ou d'installer des cultures commerciales, on ne peut s'obstiner à sauver des arbres dont on ne tire nul profit, le Service forestier doit veiller à éviter les gaspillages désastreux. Devant la .. des buts à atteindre, protéger, enrichir, reconstituer, exploiter, dans le respect du dogme de saine gestion, R. Lecoq dit que les moyens à envisager peuvent être classés en mesures préventives et en mesures restauratives dans le plan général de la protection. [7, p. 79]. On peut aussi dire que dans la stratégie du développement durable, le Service forestier exerce ses activités en deux volets, l'un est celui de tâches défensives majeures : lutte contre la déforestation, la désertification pour la protection des espèces végétales et animales, des climats et des sols, l'autre celui de tâches constructives : investissements dans des plantations, le reboisement, l'éducation du public, etc. On peut caricaturer le Forestier en Janus bi.. : policier d'une face, entrepreneur de l'autre, montrant plus ou moins l'une ou l'autre selon les lieux et les temps ; dès que le Service en a les moyens, il essaie de développer le caractère positif en réduisant l'effort répressif, voire en l'éclipsant quasi-totalement dans les faits plus que dans la doctrine. Avant la 1^{ère} guerre mondiale, les Forestiers allemands du Kamerun s'occupent plus de plantations de *Funtamia elastica* que de réprimer les défrichements par la hache et le feu, de même après la 2^{ème} guerre mondiale, le Service Forestier du Gabon se consacre surtout à la gestion de la forêt d'Okoumé, et un peu à la police des exploitations forestières, devant la très faible incidence des cultures vivrières ou de rente sur le vaste patrimoine forestier.

A partir de la description de l'immense déboisement de la Chine, R. Ducamp en 1900 appelle l'intervention des Forestiers dans l'outre-mer « Aux gens du métier, à l'Administration métropolitaine des Eaux et Forêts, à revendiquer le soin de défendre, de conserver, d'améliorer les richesses qui survivent encore à la destruction (...). Ne laissons pas à d'autres le soin d'entreprendre cette tâche, elle est nôtre (...) et offre aux forestiers des générations futures un superbe avenir ; voyez les officiers des forêts aux Indes anglaises. Je ne crains pas de signaler pour nous le danger. Mêlé à la lutte, je le connais ; d'autres guettent cette proie facile. N'acceptons pas de main mise sur ces immenses réserves à créer ; des millions et des millions d'hectares que seuls les forestiers de métier doivent et peuvent gérer » [8, p. 667]. Dans son mémoire à l'Académie des Sciences Coloniales, Aubréville explique « L'exécution d'une politique forestière d'une certaine envergure a pour condition indispensable l'existence d'instruments permanents d'application : les Services Forestiers, investis d'attributions d'ordre judiciaire, exerçant dans certains cas la plénitude du pouvoir administratif. Il n'y a pas de doutes à ce sujet » [9, p. 192]. Dans un exposé à la Conférence africaine des sols de Goma en 1948, A. Chevalier déclare « Il nous reste à rechercher les remèdes à l'état inquiétant actuel. Les moyens de remédier à la situation présente sont de trois ordres : 1° il faut reboiser, 2° il faut lutter contre les feux de brousse et contre l'érosion, 3° il faut instaurer une agriculture rationnelle appliquée aux climats et aux possibilités de l'Afrique. Cela demande des capitaux, des hommes compétents et une connaissance approfondie de la végétation en Afrique, de ses sols, des cultures modernisées qui y sont possibles et rémunératrices sans appauvrir la terre ; enfin il faut tenir compte de l'état arriéré de la civilisation africaine » [10, p. 1983].

Classiquement on fait la distinction entre la conception d'une politique et sa formulation puis son exécution ; dans une action d'envergure, on peut distinguer la présentation du problème (non demandeur), l'étude de celui-ci, des éléments, moyens et .. conséquences propres à éclairer la décision, enfin un décideur puis un exécutant ; les professionnels participent plus ou moins à chacun des stades. En matière forestière, l'évocation du problème, l'alerte, le recueil des faits et des preuves, c'est-à-dire la demande sont souvent le fait des Forestiers, ceux-ci participent indirectement à la conception de la politique générale mais souvent usent des relais scientifiques ou politiques ; par contre ils interviennent, au même titre que d'autres catégories, dans l'élaboration de la ou des solutions, mais, connaissant le problème, les solutions possibles et/ou appliquées ailleurs, la préparation de la décision

politique, la description des moyens, les projets de réglementation etc, c'est-à-dire la stratégie, sont largement l'œuvre de l'organisation hiérarchique forestière. Connaissant ses moyens, ses ambitions et ses limites, le Corps Forestier colonial secrète ainsi à la fois ses objectifs et les grands lignes de l'exécution, tenant compte des collaborations avec les autres partenaires. Administration spécialisée, hiérarchisée, souvent jalouée et critiquée, on aurait pu craindre un certain isolement et une certaine pesanteur interne ; il me paraît possible d'affirmer, qu'au moins en Afrique, la jeunesse des officiers, l'esprit d'initiative, une liberté d'action sur le terrain ont permis d'y échapper. En 1951, à Abidjan, le Haut-Commissaire e l'A.O.F. reconnaît « Les Forestiers savent rattacher leurs techniques aux problèmes généraux du développement économique et social ». A cette occasion, ont peut signaler que, surtout entre les deux guerres et surtout quelques « Fénois » africains savent utiliser des relais métropolitains pour présenter et tester leurs vues, ce sont l'Agence Générale des Colonies (A. Bertin et J. Meynaud¹), l'Académie des Sciences coloniales, la Revue des Eaux et Forêts et surtout l'Association Colonies-Sciences² et le Comité National des Bois coloniaux qui en est issu. On peut le mesurer dans les références aux publications dans les bibliographies par chapitre.

3 – De nombreux problèmes

Dans l'éventail des grandes catégories d'actions forestières, le lien essentiel d'union, en dehors de la garantie du patrimoine est le contexte colonial français. Il y a interrelation constante entre la politique globale et les conditions locales, très diverses, et la gestion des forêts prend en considération ce qui serait appelé aujourd'hui les facteurs « écologiques », au premier chef la végétation existante, des facteurs économiques et sociaux et des facteurs techniques. L'articulation des prises en compte, et des compétences, de ces divers facteurs est plus ou moins grande selon les régions et les époques. Nous verrons dans chaque chapitre suivant quelles solutions, quelles adaptations ont été prises, il n'y a pas un seul Service forestier colonial « monolithique ».

Sur le plan technique, la gestion forestière a obligatoirement recours à des connaissances très diverses, c'est-à-dire qu'elle emprunte, et traduit une partie de leurs savoirs à d'autres disciplines scientifiques, par exemple botanique, pédologie, économie, technologie, tout en y apportant aussi une contribution, ne serait-ce qu'en posant des problèmes et en développant ses approches particulières. Sauf sur certains points : reconnaissance des espèces, connaissance des bois et des produits non ligneux (peu d'appuis ont été trouvés, et d'ailleurs recherchés, dans les savoirs traditionnels des autochtones, un peu mieux en Indochine qu'ailleurs), car des derniers difficiles à détecter, à remédier, et même à définir, avaient des objectifs bien différents.

En matière de forêt coloniale, il faut se garder de généraliser, la diversité est la règle dans la plupart des territoires. Aussi a-t-on adopté une définition assez large pour pallier la variété d'aspects et de compositions floristiques « Terrains dont les forêts exclusifs ou principaux sont les bois d'ébénisterie ou de service, les bois de chauffage et à charbon, ou des produits accessoires tels que les écorces et fruits ta.in, les écorces textiles et tinctoriales le kapok, le caoutchouc, la glu, les résines, les fourmes, les bambous, les palmiers spontanés et tous autres végétaux ne constituant pas un produit agricole ». On ne peut pas dire que la forêt c'est ce qui reste quand on soustrait de la superficie des terres ce qui ressort de l'agriculture ou de l'élevage, car les cultures intermittentes, après défrichage par la hache et par le feu, font partie de la forêt et de son cycle, car le pâturage arboré, partie importante de l'élevage sahélien, tire partie d'une formation forestière. Comme le dit Aubréville en introduction à son mémoire de 1933/1938 « Les formations forestières coloniales sont multiples, et que ce soit dans l'ordre phytosociologique, sylvicole, économique, social, juridique ou administratif, chacune pose des questions particulières, dont la solution ne saurait être immédiatement valable pour les autres » [9, p. 4]. Quel lien entre la forêt dense du sud-est camerounais pratiquement inexplorée avant 1960 et les plaines à Acacia Seyal du Nord-Cameroun où broutent les girafes ? Pour illustrer autrement cette

¹ Jean Meynaud, administrateur des Colonies, a été en 1912, chef du squelettique Service forestier de la Côte d'Ivoire. Affecté à l'Agence générale des Colonies et au Service des Bois coloniaux, longtemps conseiller technique du Ministère des Colonies en matière forestière, il participe à de nombreux congrès et publie beaucoup d'articles.

² Remplaçant l'Association des Scientifiques Coloniaux (1912-1926) en sommeil, l'Association Colonies-Sciences fondée le 6 janvier 1926 a pour buts de rapprocher les sciences, l'administration, la politique et l'économie coloniales. Le Général Messiany, ancien ministre des Colonies, président, A. Chevalier longtemps Secrétaire général, M. Martelli-Chautard directeur, jouent des rôles très ouverts dans la politique coloniale.

diversité, regardant, au-delà des consommations de bois et de produits forestiers non ligneux de Madagascar, la répartition des principaux postes d'exportation de produits forestiers de cette colonie en 1951 : raphia : 193,7 en millions de f. cfa, rabanes non confectionnées 40,7, cire d'abeilles sauvages 65,7, piassava 9,7, écorces de mimosas 1,3, palissandre 5,3, cuir végétal 3, bois communs 1,5, ébène 1,4, soit sur un total de 320,9 millions de Fcfa, 2,5 pour des bois [11, p. 1069].

Un des grands paradigmes forestiers (cf Ch I.5) considère les arbres et les forêts comme sources de produits, de richesses. Or, les Forestiers, les Services forestiers ne sont pas, ou alors rarement et temporairement, les récolteurs de ces produits, mais ils contribuent directement ou à terme à celles-ci ; ils aident, quand il est besoin, à les faire connaître, à protéger leur production ou à l'augmenter, en tenant compte de l'avenir, ils suivent leur commerce, réglementent les prélèvements et les qualités, etc. On le verra dans la Vième partie. Dans un article sur la situation économique en Indochine pendant l'année 1918, on lit « La récolte de produits secondaires en forêt fait vivre une grande quantité d'indigènes (Pour ceux-ci) exploiter c'est retirer tout ce qui peut être utilisable ou vendable jusqu'à épuisement complet des peuplements, sans se soucier de la régénération, en évitant autant que possible d'avoir affaire au Service Forestier. La plupart des forêts riches en produits secondaires se trouvent généralement hors du rayon d'action des chefs de division » [12, p. 313]. Si les bois d'ébénisterie ou d'usage spécial, comme l'Okoumé, sont surtout destinés à l'exportation, les produits forestiers ligneux ou non ligneux vont pour l'essentiel à la consommation locale. Comme le dit en 1941 le Gouverneur général Boisson à Dakar « Il ne faut pas croire et laisser croire que tout ce qui se cueille, tout ce qui se sème, se plante et se récolte sous les Tropiques, que tout ce qui s'extrait, que tout ce qui s'élève et tout ce qui se fabrique est susceptible de sortir de l'Afrique par milliers et milliers de tonnes, il faut définir les tâches de l'Afrique et des tâches à la hauteur de ses moyens » cité par 13, p. 64]. Malheureusement, les systèmes financiers souvent alimentés par des taxes sur le commerce extérieur, le peu d'intérêt porté aux économies villageoises et à ce qui est en dehors des circuits économiques et classiques, la longue carence des statistiques masquent les contributions très importantes des arbres et des forêts à la vie économique et sociale des colonies, à la vie tout court. Au contraire les forêts ont été, et sont pendant à peu près partout pendant la période coloniale, considérées comme des obstacles au développement, alors que, d'une part les Forestiers sont les seuls à se soucier de garantir la durabilité, voire l'amélioration du patrimoine qui leur est confié et que d'autre part ils sont appelés à les défendre (et même aujourd'hui à se justifier) parmi la constellation des utilisateurs (plutôt que gérants) des terres. Il est certain que les particularités des sociétés façonnent leurs relations avec le monde naturel qu'elles transforment, les Forestiers, dans leurs entreprises de gestion des patrimoines forestiers, doivent garder un équilibre subtil entre protection et domestication ou production, entre les désirs et les besoins à court terme des administrations, entreprises et populations et leur dogme professionnel sur le long terme et la « durabilité », ce qui exige des connaissances qu'il leur faut sans cesse améliorer.

5 – Théories, techniques et conditions

Cette 3^{ème} partie traite de l'histoire des principaux thèmes d'actions forestières, de leur évolution comparée dans le temps et dans l'espace. On y verra que n'en sont pas exclus les abandons, les dérivations, les retours en arrière. Si R. Delavignette dans une réflexion post-coloniale en 1962, écrit « les Coloniaux... furent les volontaires d'une œuvre dont ils verraient que le dur et indécis commencement. (...) Ils n'assuraient pas une routine mais une fonction qui débouchait toujours sur l'au-delà de leur présente activité » [14, p. 189], un observateur attentif et critique affirme trente ans avant « Nous n'avons jamais su faire de la politique coloniale à échéance de cinquante ans. L'Administrateur local voit à deux ans « durée de son séjour, le Gouverneur général à 5 ans, le Ministre à 10 ans ; personne s'est chargé de voir à cinquante ans ; cela devrait être la préoccupation de quelqu'un » [15, p. 238]. Bien évidemment, il y a quelqu'un, au moins dans son secteur limité, le Forestier. Dans le programme du Service forestier de l'Indochine rédigé par R. Ducamp, publié par Capus en 1907, c'est clairement exprimé. « La richesse forestière demande à être consommée car elle se renouvelle sans cesse ». C'est une richesse inépuisable, indéfinie, à la seule condition qu'elle ne soit pas gaspillée. C'est un capital dont on peut dépenser indéfiniment un revenu constant, mais à la condition qu'une portion du capital ne soit pas consommée en même temps que le revenu (...). Seul un service compétent peut sauvegarder ce capital, patrimoine des générations futures. [16, p. 24].

Alors qu'un jeune officier dans un service à peine adolescent, Aubréville souligne en 1933 comme dit, ci-dessus la nécessité de la permanence technique et réglementaire [9, p. 192], à l'autre bout du monde, un Forestier de grande expérience dans un Service crée véritablement près de 40 ans avant, H. Guibier explique « Préparer un avenir meilleur est une œuvre de longue et patience persévérance » [6, p. 35].

En face de l'étendue des espaces forestiers coloniaux, en partie peu touchés, mais en partie déstructurés, appauvris ou même en cours de disparition, et soumis à des pressions croissantes, les Forestiers assez rapidement dégagent quelques grandes lignes d'action : protéger, gérer, enrichir si besoin, avec la tentation d'exercer rapidement et au mieux leur mission, souvent sans études ni réflexions préalables ; ce qui avec la diversité des situations, les connexions entre temporalités et durées, la liberté de choix, entraîne à la fois des tâtonnements et des échecs, des paradigmes techniques souvent implicites que la hiérarchie et le « tuilage », (c'est-à-dire l'apprentissage et la transmission directe de responsable à intérimaire ou remplaçant). Connaissances insuffisantes que l'on cherche à compléter, mais que la nécessité d'agir contraint d'accepter, objectifs très généraux que les politiques et les responsables administratifs définissent mal ou pas du tout, conduisent à adopter des solutions « raisonnables », c'est-à-dire à la mise en œuvre de techniques et de moyens censés parvenir à terme plus ou moins long à des fins souvent auto-assignées. Peut-on qualifier ceci d'idéologie dans le sens où ce terme implique une explication unilatérale des réalités et une structure motivationnelle des acteurs s'y référant, devant la diversité des situations écologiques et socio-économiques et la rapidité des évolutions . On peut admettre que c'est le cas pour de grandes constantes telles que la lutte contre les déboisements abusifs, la tentation de « domestiquer » les forêts, la création d'un domaine propre intangible (et encore conférer le cas de Madagascar !), la pérennisation ou mieux l'augmentation du revenu des forêts. En réalité les concepts, les théories s'usent et évoluent par le seul fait d'assurer leurs fonctions, il faut les analyser en termes dynamiques. Certains chapitres de cette 3^{ème} partie essayent de le traiter à travers les initiatives, les retours en arrière, les abandons, les évolutions des idées dans les grandes catégories d'actions forestières.

6 – Temporalité et prudence

En 1928, G. Hardy défend la « mise en valeur » des colonies. « (Elles n'ont rien perdu de leur intérêt primitif, qui étaient exclusivement économique. Mais, au lieu d'être conçues selon les vieux principes du Pacte colonial et de viser à des bénéfiques hâtifs, l'économie coloniale d'aujourd'hui se soucie de ménager l'avenir et de constituer méthodiquement dans nos possessions des réserves de matière première » [cité par 17, p. 324]. Après la 2^{ème} guerre mondiale, en particulier avec les investissements du FIDES, le terme « mise en valeur » aura un autre sens, mais J. Ehrard déplore en 1958 « la navigation à l'estime » en s'appuyant sur les hésitations et les contradictions de la politique économique menée en AOF dans les années cinquante [18]. En matière forestière, l'évolution de la demande à laquelle est confronté le Malayan Forest Service depuis le début du XX^{ème} siècle est un bon exemple du changement ; au début la demande porte sur le bois de feu, les poteaux, les bois de mine, les bois de longue durée, les gommés et latex ; soixante dix ans plus tard les besoins en bois de feu, poteaux, ont diminué et on demande des bois feuillus légers même en mélange. Dans les colonies africaines l'intérêt avant la 1^{ère} guerre mondiale se porte sur un peu tout les produits des arbustes. Meloney, premier gouverneur du Lagos, consacre dans le premier ouvrage consacré aux forêts africaines plus de pages au cacao qu'aux bois [19]. Entre les deux guerres, il y a progressivement séparation entre Services de l'Agriculture et de la Forêt, avec répartition des arbres et de leurs produits entre les deux, par exemple, le palmier à huile, le karité, le quinquina, etc, et, pendant la 2^{ème} guerre mondiale certaines colonies françaises verront leur Service forestier se consacrer énormément aux problèmes du bois-énergie (bois de feu des locomotives, charbon de bois et gazogène) ; après la 2^{ème} guerre mondiale l'accent est mis sur les bois d'œuvre, surtout déroulage, et le reboisement puis les actions des Services s'élargissent progressivement vers la conservation des sols, la faune, la pêche, etc (cf la 4^{ème} partie).

Ces évolutions sont le résultat de la croissance ou de la décroissance de la demande de produits mais aussi, avec l'augmentation des moyens humains et financiers des Services, de l'ouverture vers des nouveautés, ou des nouveaux techniques. En 1935, L. Lavauden dit que « Pour les produits les plus importants, la sauvegarde et la régénération des essences qui les produisent ne sont pas en question.

Pour ces grands produits, en effet, le stade de la culture a succédé à celui de la cueillette. Ce dernier a été, dans certains cas, destructeur : c'est ainsi qu'il a fait disparaître pratiquement l'Euphorbia intisy qui, à Madagascar, fournissait un caoutchouc estimé, et qu'il n'y a plus, dans l'univers entier, un seul arbre sauvage d'Isonandra gutta » [20, p. 167]. L'évolution des services de caoutchouc est édifiante, et les découvertes des chimistes font régresser beaucoup de produits tropicaux : en 1879 la découverte de l'aniline ruine les producteurs d'indigo des Indes, le caoutchouc mousse remplace les fibres du kapok, les détergents synthétiques se substituent aux savons à partir d'huiles tropicales ; alors que l'accroissement de la production de quinquina est protégé entre Institut Pasteur (Yersin) en Indochine, Service Forestier à Madagascar, Services de l'Agriculture en Guinée et au Cameroun, les antipaludéens de synthèse font abandonner ces efforts. On peut multiplier les exemples.

Parallèlement à l'accroissement des moyens, la venue d'outils devenus familiers, tels que les photographies aériennes, la mécanisation lourde, d'abord dans les exploitations forestières puis dans certaines opérations de sylviculture et de reboisement, les arboricides, etc, modifie les techniques. En 1936, à la suite d'un voyage en Afrique, l'écrivain Henry Bordeaux constate « Rien ne se fait de solide qu'avec la collaboration du temps. Un chef a besoin de temps pour s'initier, pour mûrir ses plans puis les réaliser, même pour réparer les erreurs presque fatales du début » [21, p. 290]. Les Forestiers manifestent un souci permanent du temps, de la durée et gardent toujours une prudence certaine dans leurs essais.

Bibliographie
Présentation de la troisième partie

- 1 - MARTINEAU André, 1931. – Protection de la forêt en Côte d'Ivoire. – pp. 247-252, vol 2 Actes du 2^{ème} Congrès International pour la protection de la Nature. Paris. Paris, Société d'Editions géographiques, maritimes et coloniales 1932.
- 2 - Inspection des Services Locaux des Eaux et Forêts et Chasses. 1943. – Rôle des Services locaux des Eaux et Forêts dans l'économie nouvelle de l'Indochine (1940-1942). – pp. 194-211. Bulletin économique de l'Indochine 48^{ème} année. Fascicule II.
- 3 - Gouvernement général de l'A.O.F., 1951. – Annuaire statistique de l'Afrique Occidentale Française. – tome II. Paris, Imprimerie nationale.
- 4 - X... 1851. – Annuaire statistique de l'Union Française - outre-mer 1939-1949. – tome I. Paris, Imprimerie nationale.
- 5 - WEBSTER G and OSMATSON H.A, 2003. – A history of the Uganda Forest Department, 1951-1965. – London, Commonwealth Secretariat, 169 p.
- 6 - GUIBIER Henri, 1936. – Note sur le réaménagement systématique des forêts en vue de remédier à leur défaut d'homogénéité – n° 1214. – Dactylographié 29 avril 1936. (photocopie Bibliothèque ENGREF Nancy).
- 7 - LECOINTE René, 1938. – La politique impériale forestière. – pp. 76-115, Annales de l'Institut National Agronomique XXX.
- 8 - DUCAMP Roger, 1900. – Œuvre chinoise. – pp. 666.667 Revue des Eaux et Forêts 39
- 9 - AUBREVILLE André, 1938. – La forêt coloniale : Les forêts de l'Afrique Occidentale Française. – Annales de l'Académie des Sciences Coloniales tome IX, 245 p. tiré à part. Paris, Société d'Editions géographiques, maritimes et coloniales, 244 p.
- 10 - CHEVALIER Auguste, 1948. – Points de vue nouveaux sur les sols d'Afrique tropicale, sur leur dégradation et leur conservation. Origine et extension des latérites et des carapaces ferrugineuses. Lutte contre la stérilisation des sols africains. Conférence de Goma Communication n° 33. Pp. 1057-1092 Bulletin agricole du Congo belge XL (2)
- 11 - BEGUÈ Louis, 1954. – La protection des sols et la politique forestière. – n° spécial Madagascar – Formules de mise en valeur. – Marchés coloniaux du 17 avril 1954.
- 12 - Gouverneur général de l'Indochine, 1920. – La situation économique en Indochine pendant l'année 1918. – Bulletin économique de l'Indochine 1920.
- 13 - COTTE Claudine, 1981. – La politique économique de la France en Afrique noire. 1936-1946. – thèse d'histoire Université Paris VII, 299 p.
- 14 - DELAVIGNETTE Robert, 1962. – L'Afrique noire française et son destin. – Paris, Gallimard, 207 p.
- 15 - GUERNIER E.L., 1933. – L'Afrique, champ d'expansion de l'Europe. – Paris, A. Colin, 283 p.

- 16 - CAPUS G, directeur de l'Agriculture des Forêts et du Commerce de l'Indochine, 1907. – Dépenses du Service Forestier 1909-1911 – Historique et Programme du Service Forestier.
- 17 - HEDUY Philippe, 1985. – Histoire de l'Afrique – Afrique Occidentale Française, Afrique Equatoriale française, Madagascar. 1364- 1960. – Paris, Henri Veyrier, 379 p.
- 18 - EHRARD J., 1958. – Le destin du colonialisme. –
- 19 - MOLONEY Alfred Captain, 1887. – Sketch of the Forestry of West Africa, with particular reference to its principal commercial products. – London, Samson Low, Marston, Seark and Rivington. (plus de 530 pages).
- 20 - LAVAUDEN Louis, 1935. – Les forêts coloniales de la France. – Revue de Botanique appliquée et d'Agriculture tropicale XX n° 239-240- 1941.
- 21 - BORDEAUX Henri, 1936. – Nos Indes noires. Voyage en Afrique occidentale. – Paris, Plon, 309 p.